

Lyon, 18 février 2022

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Amplification de la ZFE : les chambres consulaires émettent un avis favorable**

Comme les communes du territoire métropolitain, La Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat devaient se prononcer sur la première étape du projet d'amplification de la Zone à faibles émissions. Les deux chambres consulaires viennent de transmettre à la Métropole un avis favorable au projet.

**Jean-Charles Kohlhaas**, vice-président délégué aux déplacements, aux intermodalités et à la logistique urbaine : « *l'avis favorable des chambres consulaires est une très bonne nouvelle à double titre. Il vient conforter le projet d'amplification de la ZFE, mais il montre surtout que les milieux professionnels, bien conscients des enjeux, s'engagent maintenant en faveur de mesures fortes pour améliorer la qualité de l'air. Il est heureux qu'au-delà de quelques prises de positions politiciennes, les avis des personnes publiques associées au projet de ZFE convergent sur l'idée que la pollution de l'air n'est pas une fatalité dont on ne pourrait gérer que les pics et les effets sanitaires* ».

Dans leur courrier, les Chambres consulaires formulent quelques points de vigilance et demandes de précisions sur le projet, notamment sur les aides financières et les dérogations. La Métropole veillera à en tenir compte dans les décisions à venir.

La première étape d'amplification porte sur l'interdiction des véhicules classés Crit'Air 5 et non classés sur le périmètre de la ZFE actuelle. Les 59 communes de la Métropole et les partenaires publics associés ont jusqu'au 22 février pour donner leurs avis. Le Conseil de Métropole sera appelé à se prononcer le 14 mars, pour une mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les étapes suivantes feront l'objet d'une seconde délibération, une fois terminée et analysée la grande concertation engagée depuis le 3 septembre dernier sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Une réunion de synthèse de cette concertation est programmée le 1<sup>er</sup> mars entre 18h30 et 20h30. Chacun peut participer au tirage au sort des questions en vue de cette réunion, mais aussi déposer, jusqu'au 5 mars, ses questions et remarques sur la plateforme Je Participe (<https://jeparticipe.grandlyon.com/themes/zone-a-faibles-emissions-2>).